

**4 Économie**

Loi de finances rectificative 2018 et mesures de redressement des finances publiques

**Le gouvernement en campagne d'explication**

Le ministre d'État Jean-Fidèle Otandault et Guy Bertrand Mapangou étaient, hier, face aux journalistes à la faveur d'une conférence de presse. Ces deux membres du gouvernement tenaient à mieux expliquer la loi de finances rectificative 2018, ainsi que les mesures de redressement des finances publiques qui en découlent. La réaction de L'Union revient sur les points saillants de cette communication gouvernementale.

Réduction du train de vie de l'Etat

**Otandault et Mapangou en pédagogues**

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

**MM.** Jean-Fidèle Otandault et Guy-Bertrand Mapangou, respectivement ministre d'État, ministre du Budget et des Comptes publics et ministre d'État, ministre de la communication, Porte-parole du gouvernement, ont animé, hier, une conférence dite de "pédagogie et d'explications", relative à la Loi de finances rectificative 2018 et aux mesures de redressement des finances publiques.

C'est le ministre d'État, Guy Bertrand Mapangou, qui a ouvert le bal en expliquant les mesures prises par le gouvernement, et dénoncé les contre-vérités véhiculées dans l'opinion. Le Porte-parole a précisé qu'il ne s'agit "pas de réduire les salaires, mais la masse salariale". Ces mesures, a-t-il précisé, ne concernent pas 65 % des agents publics, c'est-à-dire ceux qui perçoivent moins de 650 000 francs par mois. Les mesures de décote ne vont s'appliquer que sur ceux



Face aux journalistes ....



... le ministre d'Etat Otandault s'est voulu rassurant.

qui gagnent entre 700 000 et un million de francs par mois (28 % des effectifs), les personnes touchant entre un million et un million et demi (8% des effectifs de la Fonction publique), et, bien sûr, les salariés de plus d'un million et demi de francs. Ces réductions des charges de l'État entre dans une démarche globale entamée par la réduction de 40 % des effectifs fonctionnels de la présidence de la République. Une démarche à laquelle la Primature vient d'emboîter le pas avec 50,63 % des effectifs fonctionnels en moins depuis hier

matin. Quant au ministre d'État, ministre du Budget et des Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, il a d'abord présenté l'évolution de certains agrégats macroéconomiques, le volume du budget consacré à l'investissement depuis 2004, et son évolution entre 2009 et 2013, année où il a atteint le pic de 1.344 milliards de francs. Avant de dégringoler de 68 % pour se situer à 433 milliards de francs dans la Loi de finances initiale de 2018. Autres agrégats commentés par M. Otandault, l'évolution

exponentielle de la masse salariale entre 2013 et 2018, le taux d'endettement porté à 56 %. Il a aussi égrené les postes budgétaires de l'État comme les dépenses de 74,5 milliards de francs (projection en avril 2018) au titre des contentieux perdus par l'État. "C'est autant d'éléments qui ont contribué à augmenter nos dépenses publiques et qu'il va falloir réduire", a dit Jean-Fidèle Otandault. **REGIME MINCEUR.** La caractéristique principale de la Loi de finances rectificative 2018 est de faire ressortir les mesures de redressement

des finances publiques. Même si, estime le ministre d'État Otandault, "ce redressement reste conditionné par la mise en œuvre effective des mesures arrêtées par le séminaire". Toutefois, "si rien n'est fait maintenant pour réduire la masse salariale et relever l'investissement, la croissance s'en trouverait affectée et cela limiterait considérablement la création de richesse, augmenterait le chômage et baisserait le pouvoir d'achat des ménages", a ajouté le ministre d'État, ministre du Budget et des Comptes publics. Ainsi a-t-il salué les me-

ures déjà prises avec la baisse de 40 % des effectifs de la présidence, et ceux de la Primature. Mesures qui devraient se poursuivre avec les cabinets ministériels, celles communes de la Fonction publique, comme l'interdiction d'achats de véhicules de luxe, celles de voyager en classe économique à la place des classes affaires, la réduction des frais de missions de 25%, la limitation à 3 ans des avantages accordés aux anciens dignitaires et la réduction de 50 % du budget de fonctionnement. Il en est de même des mesures concernant la suppression des cabinets des présidents de conseils d'administration, ainsi que de leurs rémunérations mensuelles. L'ensemble de ces mesures, mises en œuvre, devrait, selon les deux membres du gouvernement, permettre de réaliser une économie d'environ 140 milliards de francs sur l'exercice budgétaire 2018. Voir ci-dessous quelques détails.

**Petit angle**

**Les mesures et les économies réalisables**

W.N.  
Libreville/Gabon

**LES** mesures prises par le gouvernement pour réduire le train de vie de

l'Etat vont générer des économies substantielles. Ainsi, grâce à la baisse de 40 % des effectifs de la présidence de la République, l'Etat va économiser en 2018, 3 milliards de francs. La

baisse de la taille du gouvernement, qui devrait passer de 42 à 30 membres après les élections législatives, et la diminution des membres des cabinets ministériels devraient faire

économiser à notre pays 3,7 milliards. La suppression des salaires des PCA et autres avantages feront gagner également à l'Etat 3,7 milliards. La suppression d'achat de véhicules de luxe, 450

millions, la suppression des voyages en première classe, 9,1 milliards, la baisse des loyers et baux administratifs, 4,8 milliards, la réduction du nombre d'agences, 3 milliards, la réduction

du budget de fonctionnement des institutions, 3,4 milliards, la suppression des postes de télévision et abonnement satellite dans l'administration, 500 millions d'économie...

<p><b>CHANGEMENTS</b></p>  <p><b>Union Gabonaise de Banque</b></p> <p>SiteWeb : <a href="http://www.ugb-banque.com">http://www.ugb-banque.com</a></p>	<p><b>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 05/07/2018</b></p>			<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSINIERS</p>																																																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> <td><b>1 EUR</b></td> <td><b>655,957</b></td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1709</td> <td>1USD =</td> <td>560,216</td> <td>1 USD</td> <td>577,857</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,5374</td> <td>1CAD =</td> <td>426,666</td> <td>1 CAD</td> <td>454,916</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>129,5300</td> <td>1JPY =</td> <td>5,064</td> <td>100 JPY</td> <td>531,708</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,8831</td> <td>1GBP =</td> <td>742,789</td> <td>1 GBP</td> <td>791,853</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,1613</td> <td>1CHF =</td> <td>564,847</td> <td>100 CHF</td> <td>60 239,26</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>15,8715</td> <td>1ZAR =</td> <td>41,329</td> <td>100 ZAR</td> <td>4 297,74</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>11,0690</td> <td>1MAD =</td> <td>59,261</td> <td>1 MAD</td> <td>61,97</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>7,7672</td> <td>1CNY =</td> <td>84,452</td> <td>1CNY</td> <td>86,99</td> </tr> <tr> <td>KES</td> <td>117,8200</td> <td>1KES =</td> <td>5,567</td> <td>1KES</td> <td>5,73</td> </tr> </tbody> </table>	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>	USD	1,1709	1USD =	560,216	1 USD	577,857	CAD	1,5374	1CAD =	426,666	1 CAD	454,916	JPY	129,5300	1JPY =	5,064	100 JPY	531,708	GBP	0,8831	1GBP =	742,789	1 GBP	791,853	CHF	1,1613	1CHF =	564,847	100 CHF	60 239,26	ZAR	15,8715	1ZAR =	41,329	100 ZAR	4 297,74	MAD	11,0690	1MAD =	59,261	1 MAD	61,97	CNY	7,7672	1CNY =	84,452	1CNY	86,99	KES	117,8200	1KES =	5,567	1KES	5,73	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>06/07/2018</td> <td><b>5 360,34</b></td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>06/07/2018</td> <td><b>24 ,262,39</b></td> </tr> </tbody> </table>			en date du		CAC 40	06/07/2018	<b>5 360,34</b>	DOW JONES	06/07/2018
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA																																																																								
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>																																																																								
USD	1,1709	1USD =	560,216	1 USD	577,857																																																																								
CAD	1,5374	1CAD =	426,666	1 CAD	454,916																																																																								
JPY	129,5300	1JPY =	5,064	100 JPY	531,708																																																																								
GBP	0,8831	1GBP =	742,789	1 GBP	791,853																																																																								
CHF	1,1613	1CHF =	564,847	100 CHF	60 239,26																																																																								
ZAR	15,8715	1ZAR =	41,329	100 ZAR	4 297,74																																																																								
MAD	11,0690	1MAD =	59,261	1 MAD	61,97																																																																								
CNY	7,7672	1CNY =	84,452	1CNY	86,99																																																																								
KES	117,8200	1KES =	5,567	1KES	5,73																																																																								
	en date du																																																																												
CAC 40	06/07/2018	<b>5 360,34</b>																																																																											
DOW JONES	06/07/2018	<b>24 ,262,39</b>																																																																											
<p><b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b></p> <p><b>06 Juillet 2018: 78,25</b></p>																																																																													